

droit des successions et allocation supplémentaire - retrait

Par **nicko**, le **16/01/2006** à **22:01**

Bonjour,

Si une personne âgée de 60 ans perçoit une allocation supplémentaire, à son décès, cette somme sera récupérée sur sa succession sur l'actif net.

Qu'en est il lorsque le bénéficiaire de l'allocation a fait une donation à son enfant. La CNAV peut elle récupérer le montant de l'allocation sur la donation ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **Olivier**, le **16/01/2006** à **22:28**

euh ?

la donation est précipitaire ou en avancement d'hoirie ?